41. 2°) **Mise en adjudication des travaux de construction d'un GROUPE SCOLAIRE de 16 classes au CHAUDRON (sur terrain RAMASSAMY) Architectes : LEJEUNE & ROYER.**

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à mettre en adjudication les travaux de construction d'un groupe scolaire de 16 classes au CHAUDRON - terrain RAMASSAMY - suivant projet établi par les Architectes LEJEUNE & ROYER, approuvé le 7 Mai 1968 par Monsieur le Préfet.

Ce groupe scolaire comprend :

- 8 classes filles
- 8 classes garçons

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
A Denis le 12 juin 1968
Pour le Préfet
Le secrétaire général
signé : Ph. Kessler

Pour copie conforme
A Denis le 12 juin 1968
P. le Directeur des affaires Financières
signé : Omer Hoarau